

Conférence de Presse



FDSEA du Finistère

5 allée Sully – 29322 QUIMPER

Cedex

Tél. 02 98 64 02 20

Fax. 02 98 95 17 47

www.fdsea29.fr

Redonner un élan aux producteurs laitiers ! Dossier de presse

Morlaix, mardi 23 mars 2010

Intervenants :

- Thierry MERRET, Président
- François PLOUGASTEL, Président de la section laitière
- Alain SALOU, Administrateur et membre du bureau lait
- Brigitte REST, Membre du bureau lait et administratrice de l'AEBEA
- Pascal PRIGENT, Administrateur FDSEA et administrateur de l'AEBEA

1. Entremont-Alliance : une épée de Damoclès

Entremont-Alliance collecte 1 litre sur 3 en Bretagne.

L'absence d'une annonce de finalisation d'un accord de reprise du groupe Entremont-Alliance apparaît comme une épée de Damoclès, menaçant tous les producteurs de lait.

Sur le court terme, l'urgence et la priorité absolue de la FDSEA sont donc d'obtenir une solution durable pour tous les producteurs apporteurs de lait à Entremont-Alliance.

1.1. Des producteurs en attente de réponses

Depuis deux ans, les producteurs manifestent régulièrement pour obtenir le respect d'un accord, qui reste malgré tout très insuffisant. Cette situation n'est plus vivable pour les producteurs ! C'est pourquoi les FDSEA de Bretagne ont exercé une pression importante sur les membres du gouvernement, l'été dernier, pour qu'Albert Frère se retire définitivement de la filière laitière.

Le 15 mars dernier, le CIRI (Comité Interministériel de Restructuration Industrielle) a étudié la proposition de reprise du groupe Entremont-Alliance par la coopérative Sodiaal, en présence des organismes bancaires. Aucun commentaire officiel n'a été prononcé depuis cette réunion de travail. Cette absence de communication, dans un projet de reprise qui a été ultramédiatisé, attise les inquiétudes des producteurs.

D'ultimatum, en ultimatum, les producteurs restent dans l'incertitude ! Les producteurs sont dans une attente insoutenable !

La FDSEA demande au gouvernement d'accélérer le processus de négociation et d'annoncer rapidement les conclusions de cette restructuration industrielle. Les producteurs ont besoin de lisibilité.

1.2. Entremont-Alliance pénalise la filière

La situation d'Entremont-Alliance pèse dans les négociations du prix du lait ! Depuis juillet 2008, les dirigeants du groupe Entremont-Alliance n'ont eu de cesse de décrocher du prix du litre de lait au risque d'entraîner les autres laiteries dans une spirale à la baisse.

Par ailleurs, Entremont-Alliance est spécialisé dans la production d'emmental dont le marché est très concurrenté. Contrairement aux autres cotations, comme l'édam et le gouda, les cotations de l'emmental restent à des niveaux excessivement bas ! **C'est donc bien l'absence de structuration de ce marché qui pèse fortement sur la valorisation du lait.**

Depuis plusieurs mois, la FDSEA a pris ce dossier à bras le corps, il en va de notre responsabilité collective. L'urgence, aujourd'hui, est de trouver une solution durable pour les producteurs, mais aussi pour la filière. Il s'agit du préalable pour réussir à organiser la filière de façon efficiente !

2. Le prix du lait : à l'aube d'une nouvelle bataille ?

2.1. La FNIL provoque les producteurs

Le 18 mars dernier, les trois familles de l'interprofession se sont réunies pour discuter de l'évolution des indicateurs du prix du lait pour le 2^{ème} trimestre.

La FNIL, la fédération nationale des industriels laitiers, a refusé une évolution favorable du prix du lait, parce qu'elle considère que l'écart de prix entre la France et l'Allemagne leur fait perdre de la compétitivité.

La FDSEA dénonce l'attitude irresponsable de la FNIL, sans cesse à demander des baisses intolérables du prix à la production et revendique le respect a minima de l'accord du 3 juin 2009.

La position de la FNIL remet encore en question le rôle de l'interprofession. Nous savions déjà que les recommandations de prix étaient illégales et à présent il est impossible de se mettre d'accord sur l'évolution des indicateurs économiques. **Dans ce contexte d'insécurité juridique et politique, on peut véritablement s'interroger sur la pertinence du projet de LMA qui va accroître les missions de l'interprofession.**

2.2. Besoin d'explications sur la différence de compétitivité entre la France et l'Allemagne

En 2009, les producteurs français ont été payés 36 €/1000 litres de plus que les producteurs allemands.

L'accord du 3 juin a donc permis de maintenir en 2009 un prix plus élevé en France qu'en Allemagne. Cependant, le prix du lait était très nettement insatisfaisant au regard des coûts de production dans les exploitations en France. D'après le bureau d'études Chambre d'agriculture – CER France Finistère, les producteurs ont perdu jusqu'à 60 €/ 1000 litres¹ sur l'activité lait.

Quand ils ont mené en mai 2008 une grève du lait alors que leur prix était encore à 332€/1000l, comment expliquer l'absence d'action avec un prix à 250 €/1000 litres !

L'Allemagne mène une politique agricole nationale offensive depuis la réunification. Au travers du bilan de santé de la PAC, elle s'est positionnée sur le 2nd pilier pour obtenir des cofinancements communautaires afin de restructurer sa filière. Cependant, cette seule orientation n'explique pas la capacité de résistance des producteurs laitiers allemands !

La FDSEA estime qu'il est nécessaire de mener une étude précise sur les éléments de gestion qui introduisent une distorsion de concurrence entre la France et l'Allemagne. Il semble que l'Institut de l'Élevage ait programmé une telle étude : la FDSEA lui demande de mener cette étude avec rigueur et efficacité !

Il est important de rappeler qu'en Europe, les principes de base sont la libre circulation des marchandises et le respect d'une concurrence libre et loyale. Aussi, l'action légitime de certains États membres en faveur de leur économie pour maintenir leur compétitivité face aux autres pays peut créer des distorsions de concurrence. Christine Lagarde, Ministre des finances, s'exprime ainsi en parlant de l'Allemagne : *"Il est clair que l'Allemagne a accompli un extrêmement bon travail au cours des dix dernières années environ, améliorant la*

¹ Clôture au 3^{ème} trimestre 2009

compétitivité, exerçant une forte pression sur ses coûts de main d'œuvre. Je ne suis pas sûre que ce soit un modèle viable à long terme et pour l'ensemble du groupe (de la zone euro). Il est clair que nous avons besoin d'une meilleure convergence"².

En l'absence de règles sociales, fiscales et environnementales communes à l'ensemble du territoire européen, des distorsions de concurrence persistent. C'est pourquoi la FDSEA demande que la France compense ces distorsions dans l'attente d'une harmonisation de ces règles !

3. Régulation : se poser les bonnes questions

Vendredi 26 mars, le groupe à haut niveau nommé par la Commissaire chargée de l'agriculture et du développement rural, Mariann Fisher Boël doit s'exprimer sur l'avenir de la filière laitière.

Ce groupe d'experts a pour mission de « discuter des évolutions à moyens et longs termes pour le secteur laitier compte tenu de l'expiration des quotas laitiers le 1^{er} avril 2015 ». Les sujets qui font l'objet d'une expertise sont :

- Relations contractuelles entre les producteurs de lait et les laiteries en vue de mieux équilibrer l'offre et la demande sur le marché,
- Mesures possibles pour renforcer le pouvoir de négociation des producteurs de lait
- Adéquation des instruments de marché existants,
- Transparence et information des consommateurs, questions de qualité, de santé et d'étiquetage,
- Innovation et recherche dans la perspective d'une amélioration de la compétitivité du secteur,
- Création éventuelle d'un marché à terme dans le secteur laitier.

Il est regrettable que ce groupe d'experts ne discute pas de la gestion des volumes à l'échelle européenne sur du moyen et du long terme. La question que s'est posée la FDSEA : pourquoi ?

La France s'oriente vers une sous-réalisation record de 8 à 9 %. Cette sous-réalisation compense à elle seule l'évolution de la production de nos voisins européens (Allemagne, Pays-Bas, Danemark). De fait, la production européenne devrait être très légèrement en sous-réalisation. Tous les pays sont donc satisfaits de la situation. **La France est aujourd'hui le cœur de la régulation européenne du lait. L'expertise n'aurait-elle pas été différente si la France avait produit sa référence laitière ?**

Le gel des 1 % à l'échelle de la France a démontré la volonté professionnelle de gérer les volumes de lait en fonction de la demande. Mais force est de constater que cette volonté est inutile et nous affaiblit si nous sommes les seuls à réguler.

C'est pourquoi la FDSEA a exigé la redistribution des 2 % de quotas supplémentaires.

Par ailleurs, la FDSEA plaide pour une régulation des volumes à l'échelle communautaire. Pour sortir les Ministres européens de la léthargie quant à la question de gestion des volumes de lait, la FDSEA revendique la mise en place d'outils règlementaires de

² Interview publiée lundi 15 Mars 2010 par le quotidien économique Financial Times (FT)

mutualisation des sous-réalisations françaises. La FDSEA propose l'attribution d'allocations provisoires sur la base de la sous-réalisation de la laiterie, puis de la sous-réalisation nationale. **Pour la prochaine campagne, nous devons avoir un objectif : produire notre référence !**

4. Une organisation économique renouvelée, par et pour les producteurs

Depuis 2008, la FDSEA du Finistère travaille sur un sujet qui lui tient particulièrement à cœur : le renforcement du maillon production. Les contributions de nos adhérents, lors des assemblées générales cantonales ou lors des réunions de section de production sont à la source et le moteur de notre réflexion.

4.1. Le producteur au centre d'une organisation renouvelée.

L'autorité de la concurrence dans son avis du 2 novembre 2009 concernant la filière laitière souligne que « [...], la très grande majorité des producteurs français se trouvent dans une situation de déséquilibre vis-à-vis de leur collecteur : 70% des producteurs se trouvent dans une situation où leur acheteur compte au moins 500 autres producteurs [...] », c'est-à-dire que le producteur, individuellement, ne dispose d'aucun levier pour équilibrer le rapport de force dans les négociations.

Ce constat, la FDSEA l'a dressé depuis déjà plus de deux ans ! La FDSEA estime que les **Organisations de Producteurs (OP) sont la clef de voûte du renforcement du pouvoir de négociation des agriculteurs.**

Une OP, mais pour faire quoi ? Tout simplement, regrouper l'offre pour constituer un contrepoids dans le rapport de force entre les producteurs et les transformateurs.

La FDSEA observe que, quelle que soit l'instance (Commission européenne, Autorité de la concurrence, Ministère de l'Agriculture), **il existe un consensus sur la nécessité de renforcer le pouvoir de négociation des producteurs**

La FDSEA demande un renforcement du pouvoir de négociation via les Organisations de Producteurs.

4.2. Les Associations d'Organisations de Producteurs, pour consolider les bases de cette nouvelle organisation !

La FDSEA considère qu'en instaurant un lieu d'échanges entre les organisations de producteurs, les Associations d'Organisations de producteurs (AOP), le pouvoir de négociation des producteurs au sein de la filière sera renforcé.

Ces associations d'organisations de producteurs pourraient elles-mêmes, sous certaines conditions, concentrer l'offre sans que les producteurs participant à ces structures puissent se voir reprocher de participer à des ententes anticoncurrentielles.

L'autorité de la concurrence indique également dans son avis du 2 novembre 2009 « *Il est par ailleurs souhaitable d'assouplir les règles encadrant le secteur laitier, à l'instar de ce qui a été mis en place dans le secteur des fruits et légumes. [...] Sous réserve qu'elle ne soit pas en position dominante, une association d'organisations de producteurs peut, sans transfert de propriété, être chargée par ses membres de la commercialisation des produits ; elle peut également organiser des échanges d'informations ayant pour objet de*

*régulariser les prix à la production, c'est-à-dire d'en limiter la volatilité. **Une telle évolution faciliterait le renforcement du pouvoir de marché des producteurs dans la perspective du développement de contrats portant sur des volumes et des prix.** Toutefois, une évolution de l'OCM relève d'une décision européenne ».*

Quelles seraient les missions majeures de l'AOP ? Pour la FDSEA elles pourraient **atténuer les fluctuations** liées au marché par la mise en place d'une structure collective permettant d'adapter l'offre à la demande, et de mesures professionnelles de prévention et de gestion des crises. Mais elles offrent surtout la possibilité de **renforcer le pouvoir de négociation du maillon production dans la filière face à des transformateurs et des distributeurs de plus en plus concentrés**. Ce pouvoir de négociation que les producteurs devront avoir demain sera déterminant, lorsque de nouvelles relations fournisseurs-clients s'instaureront le 1^{er} avril 2015.

La FDSEA dénonce que le projet de LMA ne comporte que des dispositions a minima sur les organisations de producteurs.

Concernant l'échelon AOP de notre projet, la FDSEA demande une modification de l'OCM unique afin d'étendre à tous les secteurs sous OCM la possibilité offerte dans le cadre des fruits et légumes de constituer des associations d'organisations de producteurs, sans transfert de propriété.

4.3. Une organisation des producteurs à quelle échelle ?

Il est évident que la dimension de ces structures est un élément pertinent dans la réflexion, et que la FDSEA souhaite une gestion des marchés à l'échelle européenne.

Mais la FDSEA veut faire des propositions réalistes et fait un constat : les autres États membres ne souhaitent pas d'une régulation européenne des volumes !

- L'Italie et l'Espagne souhaitent obtenir des références supplémentaires (références nationales inférieures à la consommation).
- Les Danois annoncent une augmentation de 20 % des volumes de lait produits dès la fin des quotas.
- Les Allemands de la Bavière signent des contrats avec leur entreprise visant à obliger les coopératives à collecter tout le lait produit !
- Aucun État membre, sauf la France, n'a gelé ses 1 %.
- Aucun État membre n'a souhaité appliquer la gestion des références laitières à la France (pénalité financière dès le premier litre de dépassement).

Faire abstraction, voire nier ces positions est irresponsable.

L'échelle européenne ne semble donc pas, à échéance 2015, permettre une organisation des producteurs qui soit réellement et sérieusement efficace pour les producteurs !

Même en France, il existe d'importantes disparités dans le mix produit des différentes régions. À échéance du 1^{er} avril 2015, il est peu probable de pouvoir fixer des règles communes de gestion des marchés.

Aussi, la FDSEA pense que ce projet OP/AOP doit débiter à un échelon pertinent que sont les grands bassins de production. **Ce projet la FDSEA souhaite le bâtir avec les organisations économiques, dans l'intérêt de tous les producteurs et avec l'appui des pouvoirs publics.**